

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFEC-
TIFS

22
L) ECRET N° 94-164 DU 28 AVRIL 1994
/MFPRA-DGFP-DME

portant intégration, titularisation
et nomination dans les cadres réguliers
de la Fonction Publique de Monsieur
LOUBAKI (Léonard) Administrateur Contrac-
tuel.

LE PREMIER MINISTRE, CHÉF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S:

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
réfonde du statut Général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 fixant les
modalités de la titularisation des Agents Contractuels de l'Etat;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres;
(/u l'arrêté n° 3105/MTPS/DGTFP/DFP du 29 Avril 1983
portant engagement de l'intéressé;
(/u l'arrêté n° 1737/MJTFF/DGFP/DGCA du 11 Août 1992
portant avancement de Monsieur LOUBAKI Léonard;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

L) E C R E T E:

.../...

Article 1er. - En application des dispositions du décret n° 92/336 du 7 Juillet 1992 susvisé, Monsieur LOUBAKI (Léonard), Administrateur Contractuel de 5^e échelon, catégorie A échelle 1, indice 1190 en service au Ministère du Développement Scientifique et Technologique de la Formation Professionnelle et Technique, est intégré dans les cadres réguliers de la Fonction Publique, catégorie A hiérarchie I, titularisé et nommé au grade d'Administrateur de 5^e échelon, indice 1190.

Article 2. - L'intéressé devra bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Article 3. Le présent décret ~~qui~~ prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 28 Avril 1994

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANG

AMPLIATIONS:

- JORC.....	1
- DGFP/DME.....	2
- DGFP/BST.....	2
- DGB.....	2
- DGCF.....	1
- MDSTFPT.....	2
- INTERESSE.....	1
- DOSSIER.....	3
- SGG/BC.....	2/-

